



N°DEL124-2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **SEPT** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **1^{er} DECEMBRE 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Philippe LAFFITTE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Alexis ARRAS
Mme Chantal FRAYSSE

Donne pouvoir à :

M. Julien RELAUX
M. Philippe LAFFITTE

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Alexis ARRAS – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – Mme Chantal FRAYSSE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : FINANCES - DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES TRANSPORT DE PERSONNES, EAUX PLUVIALES ET EAU POTABLE.

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11,

Vu la délibération n°22-2022 en date du 6 avril 2022 portant vote des budgets primitifs de l'ensemble des budgets,



Vu la délibération n° 91-2022 en date du 14 septembre 2022 portant vote des décisions modificatives n° 1/2022 pour le budget principal et les budgets annexes ZAE de Narrosse, ZAE de Bénésse-lès-Dax, ZAC de la gare, centre aquatique communautaire, assainissement et eau potable.

Pour le budget principal, il s'agit de la deuxième Décision Modificative de l'exercice 2022 :

- La DM n°2/2022 du Budget Principal s'équilibre en section d'investissement à - 674 599.96 € et en section de fonctionnement à 15 000 €.

Pour le budget annexe Transport de personnes, il s'agit de la première Décision Modificative de l'exercice 2022 :

- La DM n°1/2022 du Budget annexe Transport de personnes s'équilibre en section d'investissement à 0€ et en section de fonctionnement à 0€.

Pour le budget annexe eaux pluviales, il s'agit de la première Décision Modificative de l'exercice 2022 :

- La DM n°1/2022 du Budget annexe eaux pluviales s'équilibre en section d'investissement à - 178 641.00€ et en section de fonctionnement à 0€.

Pour le budget annexe eau potable, il s'agit de la deuxième Décision Modificative de l'exercice 2022 :

- La DM n°1/2022 du Budget annexe eau potable s'équilibre en section d'investissement à 0€ et en section de fonctionnement à 0€.

Le détail est présenté dans le tableau annexé à la présente note.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 02/2022 du budget principal, telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

Article 2 : APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 1/2022 du budget annexe Transport de personnes telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

Article 3 : APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 1/2022 du budget annexe Eaux pluviales, telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

Article 4 : APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 2/2022 du budget annexe Eau potable, telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

Conformément au tableau joint en annexe.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 7 décembre 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché/Publié le 13/12/2022

ID : 040-244000675-20221207-DEL124_DM_2022-BF



Budget Principal - Décision modificative budgétaire n° 2 - exercice 2022

Recettes de fonctionnement

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
7788	Produits exceptionnels divers	6 200,00	15 000,00	21 200,00
	total chapitre 77		15 000,00	
	Total recettes		15 000,00	

Dépenses de fonctionnement

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
6226	Honoraires	33 960,00	15 000,00	48 960,00
	total chapitre 011		15 000,00	
66111	Intérêts des emprunts	646 497,00	915,00	647 412,00
66112	ICNE	18 458,23	6 425,00	24 883,23
6615	Intérêts des comptes courants et dépôts	18 000,00	2 940,00	20 940,00
	total chapitre 66		10 280,00	
023	Virement à la section d'investissement	2 137 031,32	-10 280,00	2 126 751,32
	total chapitre 023		-10 280,00	
	Total dépenses		15 000,00	

Recettes d'investissement

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
10222	FCTVA	1 810 000,00	-77 000,00	1 733 000,00
	total chapitre 10		-77 000,00	
1641	Emprunts	7 498 628,71	-587 319,96	6 911 308,75
	total chapitre 16		-587 319,96	
021	Virement de la section de fonctionnement	2 137 031,32	-10 280,00	2 126 751,32
	total chapitre 021		-10 280,00	
	Total recettes		-674 599,96	

Dépenses d'investissement

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
2041412	Subvention d'équipement bâtiments et installations - Communes membres du GFP	372 821,75	-86 649,27	286 172,48
2041642	Subvention d'équipement bâtiments et installations - Etablissements rattachés	493 000,00	-52 500,00	440 500,00
20421	Subvention d'équipement biens mobilier, matériel, étude - personnes de droit privé	287 898,83	-53 567,40	234 331,43
20422	Subvention d'équipement bâtiments, installations - personnes de droit privé	845 170,60	-10 809,97	834 360,63
	total chapitre 204		-203 526,64	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 624 874,64	-373,14	1 624 501,50
	total chapitre 21		-373,14	
2313	Travaux de construction en cours	278 911,34	-209 627,42	69 283,92
2315	Autres installations, matériel et outillage techniques - travaux en cours	103 243,32	-7 472,76	95 770,56
	total chapitre 23		-217 100,18	
2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	7 350 857,36	-253 600,00	7 097 257,36
	total chapitre 041		-253 600,00	
	Total dépenses		-674 599,96	

Pour rappel	Dépenses	Recettes
Investissement	20 740 140,57	20 740 140,57
Budget primitif	20 392 200,53	20 392 200,53
Décision modificative N° 1	1 022 540,00	1 022 540,00
Décision modificative N° 2	-674 599,96	-674 599,96
Fonctionnement	46 440 362,95	46 440 362,95
Budget primitif	46 039 188,95	46 039 188,95
Décision modificative N° 1	386 174,00	386 174,00
Décision modificative N° 2	15 000,00	15 000,00

Budget annexe TRANSPORT de PERSONNES - Décision modificative budgétaire n° 1 - exercice 2022

Dépenses de fonctionnement

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
6247	Transports collectifs	5 086 455,00	-4 000,00	5 082 455,00
	total chapitre 011		-4 000,00	
65715	Participations groupements de collectivités	0,00	4 000,00	4 000,00
	total chapitre 65		4 000,00	
	Total dépenses		0,00	

Pour rappel	Dépenses	Recettes
Investissement	915 632,08	915 632,08
Budget primitif	915 632,08	915 632,08
Décision modificative N° 1	0,00	0,00
Fonctionnement	5 904 024,81	5 904 024,81
Budget primitif	5 904 024,81	5 904 024,81
Décision modificative N° 1	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché/Publié le 13/12/2022

ID : 040-244000675-20221207-DEL124_DM_2022-BF

**Budget eaux pluviales- Décision modificative budgétaire n° 01 - exercice 2022****Recettes d'investissement**

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
1318	Subvention d'investissement autres	108 280,00	7 732,00	116 012,00
	total chapitre 13		7 732,00	
1641	Emprunts en euros	2 372 101,18	-186 373,00	2 185 728,18
	total chapitre 16		-186 373,00	
	Total recettes		-178 641,00	

Dépenses d'investissement

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
1318	Subvention d'investissement autres	0,00	7 732,00	7 732,00
	total chapitre 13		7 732,00	
2031	Etudes et recherches	56 000,00	-6 000,00	50 000,00
	total chapitre 20		-6 000,00	
2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	2 281 464,33	-180 373,00	2 461 837,33
	total chapitre 23		-180 373,00	
	Total dépenses		-178 641,00	

Pour rappel	Dépenses	Recettes
Investissement	3 024 443,85	3 024 443,85
Budget primitif	3 203 084,85	3 203 084,85
Décision modificative N° 1	-178 641,00	-178 641,00

Budget eau potable- Décision modificative budgétaire n° 02 - exercice 2022**Dépenses de fonctionnement**

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
61558	Réparation sur autres biens mobilier	25 000,00	-1 000,00	24 000,00
	total chapitre 011		-1 000,00	
6615	Intérêts des comptes courants et dépôts	500,00	1 000,00	1 500,00
	total chapitre 011		1 000,00	
	Total dépenses		0,00	

Pour rappel	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 990 452,39	3 990 452,39
Budget primitif	3 946 050,00	3 946 050,00
Décision modificative N° 1	44 402,39	44 402,39
Décision modificative N°2	0,00	0,00